

Remarque :

Un officiel qui possède une licence de commissaire sportif (OCS) ou une licence de directeur de course (ODC) peut remplir le rôle de commissaire de piste.

CONSIGNES GENERALES

Pour officier sur une épreuve, le commissaire de piste doit entrer en contact suffisamment tôt avant l'épreuve soit avec l'organisateur, soit avec le responsable des commissaires, pour s'inscrire et connaître l'heure du rendez-vous.

Le jour « J » vous vous présentez au lieu et heure indiqués sur la convocation de manière à entendre les consignes du directeur de course sur les spécificités du circuit ou du poste que vous aurez à gérer pendant toute la durée du meeting.

Si vous vous engagez sur une épreuve et que pour une raison ou une autre vous ne pouvez pas vous rendre au rendez-vous fixé par l'organisateur, prévenir le plus tôt possible celui-ci ou le responsable des commissaires de façon à pallier votre absence.

Le commissaire de piste doit penser à se munir de vêtement de pluie, de chaussures étanches, d'une combinaison blanche en coton, de gants de cuir, pour qu'il puisse assurer sa mission dans les meilleurs conditions par tous les temps.

Arrivé au poste que le responsable des commissaires vous aura attribué, présentez-vous à vos collègues ainsi qu'au chef de poste, n'hésitez pas à lui dire que vous êtes nouveau, il vous placera avec des commissaires confirmés.

Le commissaire de piste arrivé à son poste doit contrôler sa portion de circuit qu'il doit surveiller en amont et en aval et éventuellement enlever tous les éléments qui pourraient gêner ou provoquer un accident dès le premier tour de course ou des essais et aviser le directeur de course de l'état de son poste.

Il doit contrôler le matériel mis à sa disposition :

- Extincteurs (lire attentivement le mode d'emploi).
- Les balais.
- L'absorbant pour saupoudrer les taches d'huile.
- Le matériel pour sortir les motos des bacs (sangles, broches, glisse roues).
- Les drapeaux.